MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES - ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est donné à tous les contribuables de la municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que le rôle de perception des taxes pour l'année financière 2024 a été complété et est déposé au bureau de la municipalité et que nous avons procédé à l'envoi des comptes de taxes conformément à la Loi.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 8ème jour du mois de février 2024.

(Original signé)

Hugo Allaire, Directeur général et greffier-trésorier